

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent des politiques comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada, sauf dans la mesure où ils figurent à la note 12, Indicateur de la dette nette.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada, et figurant dans le Rapport annuel et le *Rapport ministériel sur le rendement* CCHST concordent avec ceux figurant dans les états financiers ci-joints.

Un comité de vérification nommé par le Conseil des gouverneurs du CCHST a revu ces états financiers de concert avec la direction et les vérificateurs. Ce comité a fait rapport au Conseil des gouverneurs, qui a approuvé les états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CCHST sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF).

Une évaluation pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe. L'annexe est affichée sur le site Web du CCHST, à l'adresse suivante : http://www.cchst.ca/ccohs/reports/other_reports.html.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Bureau du vérificateur général du Canada, vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du CCHST, qui ne comprend pas une opinion de vérification au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes du CCHST en matière de rapports financiers.

Approuvée par :



Steve Horvath
Président et chef de la direction
Hamilton, Canada
21 juin 2011



Bonnie Easterbrook, CGA
Directrice des finances

**Centre canadien d'hygiène et de sécurité au
travail**

**Annexe de la Déclaration de responsabilité
de la direction englobant le contrôle interne
en matière de rapports financiers**

EXERCICE FINANCIER 2010-2011

NOTE À L'INTENTION DU LECTEUR

Depuis l'adoption par le Conseil du Trésor de la *Politique sur le contrôle interne* le 1^{er} avril 2009, les ministères sont tenus d'exposer les mesures prises en vue de maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF).

Dans le cadre de cette politique, les ministères doivent procéder à une évaluation annuelle de leur système de CIRF, établir les plans d'action qui permettront d'apporter les corrections jugées nécessaires, et annexer à la Déclaration de responsabilité de la direction un résumé des résultats de cette évaluation ainsi que des plans d'action établis.

Les systèmes efficaces de CIRF visent à obtenir des états financiers fiables et à donner l'assurance que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les registres financiers sont adéquatement tenus;
- les actifs sont protégés contre les risques tels que le gaspillage, l'abus, les pertes, la fraude et la mauvaise gestion;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Il importe de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer tous les risques, mais plutôt pour les atténuer en vue de restreindre les risques présents à un niveau raisonnable au moyen de contrôles qui sont pondérés et proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer.

Le système de CIRF est conçu en vue de réduire les risques à un niveau raisonnable par le biais d'un processus continu qui vise à cerner les risques, à évaluer l'efficacité des contrôles clés connexes et à effectuer les modifications requises, au besoin; et de faire l'objet d'un suivi afin d'assurer son amélioration continue. Par conséquent, la portée, la fréquence et l'état d'avancement des évaluations ministérielles de l'efficacité du système de CIRF peuvent varier d'une organisation à l'autre, en fonction des risques et compte tenu des situations qui leur sont propres.

Cette annexe n'a pas été vérifiée.

1. Introduction

Ce document non vérifié est joint à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour l'exercice financier 2010-2011. Comme l'exige la nouvelle *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009, nous présentons pour la première fois un résumé des mesures prises par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). Nous présentons plus particulièrement des renseignements sommaires sur les évaluations effectuées par le CCHST en date du 31 mars 2011, y compris les progrès, les résultats et les plans d'action connexes ainsi que certaines données financières permettant de comprendre l'environnement de contrôle propre au Ministère.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

L'exploitation du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est régie par la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*, L.R.C., 1977-1978, c. 29, qui a été adoptée à l'unanimité par le Parlement du Canada. Cette loi vise à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire et constitue, à cette fin, un institut national (le CCHST) chargé d'étudier et de favoriser — notamment dans un cadre coopératif — l'hygiène et la sécurité au travail.

Des renseignements détaillés concernant les pouvoirs, le mandat et les activités de programme du CCHST sont fournis dans le *Rapport ministériel sur le rendement* figurant à l'adresse <http://www.ccohs.ca/ccohs/reports/dpr.html> et le *Rapport des plans et priorités* à l'adresse http://www.ccohs.ca/ccohs/reports/estimates_rpp.html.

Le CCHST remplit son mandat, qui consiste à promouvoir la santé et la sécurité au travail, et à encourager le recours aux procédés et aux méthodes propres à améliorer la santé physique et mentale des travailleurs, en proposant un large éventail de produits et de services. Conçus en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux de santé et de sécurité au travail, ces produits et services ont pour but premier de prévenir les maladies, les blessures et les pertes de vie.

1.2 Principales données financières

Les états financiers vérifiés du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour l'exercice financier 2010-2011 peuvent être consultés à l'adresse http://www.ccohs.ca/ccohs/reports/reports_council.html. Des renseignements supplémentaires figurent également dans les Comptes publics du Canada à l'adresse <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>.

- Les dépenses totales s'élèvent à 10,6 millions de dollars. Les salaires constituent la principale dépense et représentent 77 % des charges. Les services professionnels et spéciaux représentent une tranche additionnelle de 9 % des charges.
- Les revenus totaux de 4,0 millions de dollars proviennent de la vente de produits et de services associés à la santé et la sécurité au travail.

- L'actif total et le passif total se chiffraient respectivement à 1,1 million de dollars et 3,5 millions de dollars. Les immobilisations corporelles et les débiteurs s'élevaient à 615 millions de dollars, soit près de 50 % de l'actif du CCHST. Les indemnités de départ et les revenus reçus d'avances suite à la vente de services d'abonnement sur le Web composent le plus gros débiteur (1,7 million de dollars ou 49 %). Les paies de vacances non réglées forment un autre élément important du passif.
- Le CCHST compte un bureau central desservant tout le Canada.
- Le CCHST est doté d'un grand nombre de systèmes d'information qui sont indispensables à la réalisation de ses activités et à la préparation de ses états financiers.

1.3 États financiers vérifiés

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a toujours obtenu une opinion sans réserve du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), qui est chargé de la vérification de nos états financiers.

1.4 Ententes de services pertinentes en lien avec les états financiers

Le CCHST fait appel à d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers :

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) gère centralement le paiement des salaires par le biais de son système de rémunération. Le CCHST fait de plus appel au Système financier ministériel commun (SFMC) tandis que TPSGC effectue les paiements et se charge des services bancaires au nom du CCHST.
- TPSGC assure sans frais les services de logement du CCHST.
- De même, le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit au Ministère les renseignements nécessaires pour calculer les services fournis sans frais relativement aux soins de santé et aux soins dentaires.
- Justice Canada offre des services de consultation ainsi que des services de conseiller juridique en rapport avec les exigences juridiques auxquelles doit satisfaire le CCHST.

1.5 Changements importants au cours de l'exercice financier 2010-2011

Aucun changement important pouvant influencer sur les états financiers n'est survenu au sein du Ministère au cours de l'exercice 2010-2011. Le CCHST a recours à un comité de vérification indépendant.

Au mois de février 2011, le Président, M. Len Hong, a pris sa retraite. Son remplaçant, M. Steve Horvath, est entré en fonction au mois d'avril 2011.

2. Environnement de contrôle du CCHST en ce qui a trait au CIRF

Le CCHST reconnaît qu'il est important que la haute direction prenne clairement position pour s'assurer que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle à l'égard du maintien d'un système efficace de CIRF et qu'ils disposent des outils nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités à ce chapitre. La priorité du CCHST consiste à s'assurer que les risques sont bien gérés grâce à un environnement de contrôle adaptable et axé sur le risque, qui favorise l'amélioration continue et l'innovation.

2.1 Gouvernance

Postes, rôles et responsabilités clés

Les comités et les postes clés du CCHST décrits ci-après sont responsables du maintien et de la vérification de l'efficacité du système de CIRF ministériel.

Conseil des gouverneurs – Le Conseil des gouverneurs est composé de représentants des travailleurs, des entreprises, ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui dirigent le CCHST et déterminent son orientation stratégique. De plus, le Conseil des gouverneurs approuve le rapport annuel et les états financiers à la lumière des recommandations formulées par le comité de vérification.

Président et chef de la direction – Le président et chef de la direction du CCHST, en qualité d'agent comptable, assume la responsabilité générale et le leadership des mesures prises en vue de maintenir un système efficace de contrôle interne. À ce titre, il fait partie du Conseil des gouverneurs et du comité de vérification. Enfin, le président assume la direction des activités quotidiennes du ministère.

Directrice des finances – La directrice des finances du CCHST se rapporte directement au président et elle assure le leadership au niveau de la coordination, de la cohérence et de l'orientation de la conception et du maintien d'un système efficace et intégré de CIRF, ce qui comprend son évaluation annuelle.

Gestionnaires des services de soutien – Les gestionnaires principaux du CCHST chargés de la mise en œuvre du programme sont responsables du maintien et de la vérification de l'efficacité des éléments du système de CIRF relevant de leur mandat respectif.

Comité de vérification et d'évaluation – Le Comité de vérification et d'évaluation est un comité consultatif qui formule des opinions objectifs concernant les cadres de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Ministère. Il est composé de quatre personnes sélectionnées à l'extérieur de l'administration fédérale et il a été constitué il y a plus de 25 ans. À ce titre, il revoit les états financiers vérifiés du CCHST ainsi que son système de contrôle interne, y compris les évaluations et les plans d'action ayant trait au système de CIRF.

2.2 Principales mesures prises par le CCHST

Dans le cadre du processus de planification opérationnelle, le CCHST effectue une revue annuelle des risques auxquels il est exposé. Cette revue est exécutée à l'échelle de ses programmes. Tous les trois ans, le Conseil des gouverneurs révisé son orientation

stratégique, en exécutant notamment une analyse des risques de l'organisation tant sur les plans opérationnel, réglementaire/juridique et financier qu'à l'égard de sa réputation.

Les stratégies adoptées en vue d'atténuer les risques sont intégrées au processus de planification opérationnelle.

L'environnement de contrôle du CCHST comprend également une série de mesures visant à doter son personnel des moyens de bien gérer les risques en sensibilisant davantage les employés, en leur fournissant les connaissances et les outils appropriés ainsi que des occasions de parfaire leurs compétences. Voici quelques-unes de ces mesures clés :

- Le code d'éthique et les valeurs du CCHST ainsi que ses lignes directrices concernant les conflits d'intérêt;
- Une division réservée qui se consacre au contrôle interne et relève de la directrice des finances;
- Des lignes directrices claires régissant les pouvoirs et la conformité aux articles 32, 33 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- L'obligation de rendre compte des différents centres de responsabilité relativement au contrôle budgétaire et à l'autorisation de toutes les dépenses;
- La transmission régulière des renseignements budgétaires, des résultats financiers et des renseignements contenus dans les projections en vue de déterminer clairement les risques et de procéder à l'attribution des ressources;
- Un système de rapports financiers ouvert et transparent donnant accès à toutes les données financières dans les 5 jours ouvrables suivant la fin du mois;
- Des politiques ministérielles adaptées à l'environnement de contrôle du CCHST;
- La participation à des vérifications internes horizontales;
- Une grille des pouvoirs délégués mise à jour régulièrement;
- Des systèmes de traitement des technologies de l'information permettant d'obtenir une sécurité, une intégrité, une efficacité et une efficience accrues.

3. Évaluation du système de CIRF du CCHST

3.1 Base de référence de l'évaluation au 31 mars 2011

Le CCHST s'est soumis, depuis sa création il y a plus de 30 ans, à une vérification indépendante effectuée par le Bureau du vérificateur général. Le CCHST a obtenu une opinion favorable chaque année dans le cadre de ces vérifications.

Pour appuyer le respect de ces exigences et de celles qui sont énoncées dans la *Politique sur le contrôle interne*, un système efficace de CIRF a été mis en place en vue de fournir une assurance raisonnable à l'égard des aspects suivants :

- Les opérations sont dûment autorisées;
- Les documents financiers sont correctement tenus;
- Les actifs sont protégés contre les risques tels que le gaspillage, l'abus, les pertes, la fraude et la mauvaise gestion;
- Les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Pour ce faire, le ministère doit au fil du temps évaluer l'efficacité de la conception et l'efficacité opérationnelle de son système de CIRF afin d'assurer la surveillance et l'amélioration continues de son système ministériel de contrôle interne.

L'**efficacité de la conception** signifie qu'il faut s'assurer de déterminer les points de contrôle clés, de les documenter, de les mettre en place et de les adapter aux risques (c. à d. que les contrôles doivent être proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et d'apporter les mesures de redressement nécessaires, ce qui comprend la mise en correspondance des processus clés et des systèmes de technologies de l'information avec les principaux comptes des états financiers par lieu, selon le cas.

Le CCHST possède les documents de base concernant ses systèmes clés. Des contrôles et des procédures d'autorisation exhaustifs ont été mis en place. Afin d'appuyer la révision des contrôles internes et de fournir l'assurance nécessaire, le CCHST doit documenter de façon approfondie chaque étape du processus.

L'**efficacité opérationnelle** signifie que l'application des contrôles clés a été vérifiée durant une période définie et que les mesures de redressement nécessaires ont été prises. Bien que ces dispositions ne soient pas revues au cours de notre vérification annuelle, elles seront incluses dans le cadre de la révision des contrôles internes que nous effectuons.

Un **plan de surveillance continue** signifie qu'une approche systématique intégrée à l'égard de la surveillance est en place, y compris des évaluations périodiques basées sur les risques et des mesures de redressement prises en temps opportun.

Ces mesures de vérification visent tous les niveaux des contrôle au sein du ministère, ce qui englobe les contrôles du ministère ou de l'entité, les contrôles généraux liés aux technologies de l'information et les contrôles des processus opérationnels.

3.2 Portée de l'évaluation ministérielle au 31 mars 2011

Une évaluation du contrôle interne en matière de rapports financiers doit être effectuée. Le CCHST a débuté par la documentation et l'évaluation des contrôles au niveau de l'entité. Les contrôles au niveau de l'entité désignent les pratiques et les contrôles mis en

place qui ont une incidence sur l'ensemble du ministère et par lesquels « la haute direction prend clairement position ».

Le CCHST poursuivra son évaluation en fonction des comptes clés désignés des états financiers qui seront soumis au processus d'évaluation du CIRF. Le CCHST prendra des mesures visant à évaluer son système de CIRF à partir de ses états financiers, en accordant une attention particulière aux contrôles utilisés pour les processus qui suivent :

- Paye (traitement effectué par TPSGC pour le compte du CCHST)
 - Revenus (vente de produits et de services)
 - Comptes débiteurs
 - Comptes créditeurs
 - Immobilisations
 - Clôture financière et rapports
-
- Pour chacun des comptes et des lieux importants, le CCHST exécutera les étapes suivantes :
 - Recueillir des données relatives aux processus et aux lieux, aux risques et aux contrôles associés au CIRF, y compris les politiques et les procédures adéquates;
 - Mettre en correspondance les processus clés avec l'identification et la documentation des risques et des points de contrôle clés sur la base de l'importance, des volumes, de la complexité, de la vulnérabilité à des pertes ou à des fraudes, des secteurs visés par les observations transmises au cours de la vérification, des antécédents, de l'attention externe et du recours à des tiers;
 - Effectuer des cheminements-témoins en vue de documenter la circulation de l'information;
 - Vérifier l'efficacité de la conception et l'efficacité opérationnelle en fonction des renseignements susmentionnés.

Par contrôles généraux liés aux technologies de l'information, on entend les contrôles visant les systèmes financiers centraux et l'infrastructure des technologies de l'information utilisés à l'échelle de l'organisation pour appuyer les opérations financières. Le CCHST est responsable de l'évaluation de l'efficacité de tous les contrôles généraux clés liés aux technologies de l'information dans le cas des systèmes dont il assure pleinement la gestion.

Dans le cas des services que le CCHST obtient d'un autre ministère du gouvernement, l'évaluation se limitera aux composants du système dont il assure le maintien et le contrôle. Font partie de ces composants les services associés au Système régional de paye et au Système financier ministériel commun (SFMC). L'évaluation de tous les autres composants demeure la responsabilité des autres ministères.

Enfin, le CCHST prendra en considération et révisera les renseignements provenant des récentes vérifications, des évaluations ainsi que du CRG.

4. Résultats de l'évaluation du CCHST au 31 mars 2011

4.1 Efficacité de la conception des contrôles clés

Durant l'exercice 2010-2011, le CCHST a terminé la documentation de la conception de ses contrôles au niveau de l'entité. Le CCHST a également revu la documentation existante des systèmes en vue de la mise en correspondance des processus opérationnels clés.

La révision a indiqué que la documentation existante était désuète et ne traitait pas de tous les points de contrôle déjà en place. Un grand nombre de politiques, de marches à suivre et de pratiques sont mises en œuvre. Cependant, la documentation qui s'y rapporte n'est pas réunie en un seul endroit et les marches à suivre mises en application ne sont pas mentionnées dans les diagrammes de processus ou les manuels pertinents.

La révision a révélé l'existence d'une grille des pouvoirs complète régissant les approbations et la délégation appropriée des pouvoirs. Les politiques pertinentes sont accessibles en ce qui concerne les contrôles au niveau de l'entité qui définissent les paramètres d'un environnement favorisant le contrôle interne. Ces politiques englobent ce qui suit :

- La politique sur la sécurité des technologies de l'information;
- Le code d'éthique et les valeurs;
- La politique relative aux conflits d'intérêt.

Notre système comptable gouvernemental, le SFMC, comporte un cadre exhaustif de contrôle des technologies de l'information.

Au cours de l'année, le CCHST a mis en service un nouveau système intégré de gestion de l'entrée des commandes et des abonnements, et le titulaire d'un poste clé en comptabilité a pris sa retraite. Ces deux facteurs ont retardé la préparation de la documentation des systèmes.

La révision a également confirmé l'existence de politiques adéquates. Des lacunes ont toutefois été décelées en ce qui concerne les aspects suivants :

- La documentation de la circulation de l'information et des points de contrôle clés mis en place;
- Les manuels de procédures;
- Un profil de risque de l'organisation mis à jour;
- L'établissement d'un processus visant à garantir que les politiques, les marches à suivre et autres documents sont révisés et mis à jour régulièrement, selon les besoins.

Au cours de l'évaluation des contrôles au niveau de l'entité, le CCHST a accordé la priorité à l'efficacité de la conception, ce qui constitue une condition préalable à la vérification de l'efficacité opérationnelle.

4.2 Efficacité opérationnelle des contrôles clés

La vérification de l'efficacité opérationnelle n'a pas encore été entamée; le CCHST ne dispose par conséquent d'aucun résultat à ce chapitre.

Lorsqu'il procédera à la vérification de l'efficacité opérationnelle, le CCHST élaborera un plan et une méthode d'évaluation axés sur les risques dans lesquels seront précisés les contrôles clés devant être évalués au cours d'une période définie, ainsi que le choix d'un échantillon, la période et la méthode d'essai, et la fréquence des essais.

L'efficacité opérationnelle des contrôles au niveau de l'entité ne pourra être observée avant que les mesures de redressement connexes touchant l'efficacité de la conception n'aient été mises en application et qu'un délai suffisant pour observer les effets des contrôles au cours d'une partie de l'exercice financier ne se soit écoulé.

5. Plan d'action du CCHST

5.1 Progrès réalisés au 31 mars 2011

Durant l'exercice 2010-2011, le CCHST a réalisé d'importants progrès dans la vérification et l'amélioration de ses contrôles clés. Ces progrès sont résumés ci-dessous :

Le CCHST a terminé les travaux suivants :

- La collecte de l'information concernant les processus, les risques et les contrôles relatifs au système de CIRF du CCHST, y compris les politiques et les marches à suivre appropriées, les vérifications récentes, les évaluations et les résultats des évaluations conformes au CRG;
- Une base de données sur les immobilisations corporelles contenant l'inventaire physique et le rapprochement des comptes de l'exercice;
- Les contrôles au niveau de l'entité et la documentation connexe indiqués;
- Les contrôles généraux liés aux technologies de l'information et la documentation connexe indiqués pour un système;
- La mise en œuvre d'un cadre stratégique de gestion du rendement pour la répartition du travail au sein du ministère;
- Un cadre stratégique en matière de rapports financiers assortis des états financiers publiés chaque mois;
- La formation d'un comité de vérification externe;
- La transmission de la *Politique sur le contrôle interne* et des exigences qui en découlent aux membres de la haute direction et du comité de vérification.

5.2 Plan d'action pour le prochain exercice financier et les exercices futurs

Le CCHST a élaboré un plan pluriannuel en vue de se conformer à toutes les exigences de la *Politique sur le contrôle interne*.

D'ici la fin de l'exercice 2011-2012, le CCOHS prévoit les activités suivantes :

- Terminer une évaluation des risques visant à recenser les risques, les comptes et les processus opérationnels clés;
- Documenter les processus opérationnels clés;
- Vérifier l'efficacité de la conception des contrôles opérationnels clés;
- Documenter les contrôles généraux liés aux technologies de l'information;
- Vérifier l'efficacité de la conception des contrôles généraux liés aux technologies de l'information;
- Apporter les mesures de redressement définies au cours des évaluations.

D'ici la fin de l'exercice 2012-2013, le CCOHS prévoit les activités suivantes :

- Vérifier l'efficacité opérationnelle des contrôles opérationnels clés.
- Vérifier l'efficacité opérationnelle des contrôles au niveau de l'entité.
- Apporter les mesures de redressement définies au cours des évaluations.

D'ici la fin de l'exercice 2013-2014, le CCOHS prévoit les activités suivantes :

- Vérifier l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux liés aux technologies de l'information.
- Poursuivre la vérification de l'efficacité opérationnelle des contrôles opérationnels clés.

-
- Élaborer un plan de surveillance pour assurer la surveillance continue de l'efficacité du système ministériel de CIRF.

	2011-2012				2012-2013				2013-2014			
	Documentation	Efficacité de la conception	Efficacité opérationnelle	Surveillance continue	Documentation	Efficacité de la conception	Efficacité opérationnelle	Surveillance continue	Documentation	Efficacité de la conception	Efficacité opérationnelle	Surveillance continue
Contrôles au niveau de l'entité												
Environnement de contrôle		✓					✓					✓
Contrôles généraux liés aux technologies de l'information												
Systèmes financiers	✓	✓									✓	✓
Processus opérationnels et contrôle en matière de rapports financiers												
Immobilisations, baisses de valeur et amortissement	✓	✓					✓					✓
Acquisitions, paiements et comptes créditeurs, charges à payer	✓	✓					✓					✓
Paye et avantages sociaux	✓	✓					✓					✓
Ventes, rentrées de fonds et comptes débiteurs	✓	✓					✓					✓
Gestion financière	✓	✓					✓					✓